

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-2-3**

**N° applicatif 3989**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Transition énergétique, développement durable  
et innovation

#### **Service consulté**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À ATMO GRAND EST ET APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2022**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace et l'association "Atmo Grand Est" ont développé un partenariat axé sur les échanges de données, notamment en matière de trafic automobile, de données liées au bilan de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air extérieur mais également sur des investigations à titre de test concernant la qualité de l'air intérieur dans certains collèges.

Il est proposé d'approuver la convention financière 2022 et d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 51 493 € à l'association "Atmo Grand Est".

L'association « Atmo Grand Est », née de la fusion de l'« ASPA Alsace », « Air Lorraine » et « Atmo Champagne-Ardenne » en 2016, est agréée par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour surveiller la qualité de l'air. Elle a, par ailleurs, pour mission d'accompagner les acteurs, de communiquer pour informer et sensibiliser les citoyens, les médias et les autorités, et évaluer les expositions des populations et des écosystèmes.

L'association dispose d'une expertise reconnue dans les problématiques de qualité de l'air, et de santé environnementale.

Elle conduit un programme régional de surveillance et de qualité de l'air qui s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Répondre aux besoins d'observation de l'atmosphère : qualité de l'air extérieur et intérieur, émission de gaz à effet de serre, consommation et production d'énergie ;
- Déployer l'expertise et les outils au service de l'action : accompagnement pour la mise en œuvre des outils de planification visant à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère ;
- S'engager sur les thématiques émergentes : surveillance des odeurs, pesticides, et nanoparticules ;
- Développer une mobilisation communicante et innovante, visant à la fois les collectivités, les professionnels, la population, et – plus particulièrement – les personnes les plus fragiles ;
- Favoriser les partenariats locaux, transfrontaliers et internationaux.

Le Département du Bas-Rhin avait développé de longue date un partenariat dans un premier temps avec l'ASPA et, depuis 2016, avec « Atmo Grand Est ». En 2021, l'association avait bénéficié d'une subvention de 30 000 € dans la continuité de ce qui était versé préalablement par le Département du Bas-Rhin. Cette somme passera cette année à 51 493 € pour tenir compte de l'augmentation du périmètre, tant géographique que démographique, lié à la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilités, des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments accueillant du public et de ses actions visant à contribuer à la transition énergétique, la Collectivité européenne d'Alsace est intéressée plus particulièrement par les problématiques de qualité de l'air et de trafic routier, de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics, de transition énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour 2022, il est proposé d'axer plus particulièrement ce partenariat sur :

- Les échanges de données : la Collectivité européenne d'Alsace tient à disposition d'« Atmo Grand Est », les données concernant le trafic routier et bénéficiera en retour des informations concernant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre ;
- La réalisation de diagnostics et de mesures de qualité de l'air intérieur à titre d'acquisition de références sur des collèges de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la qualité générale de l'air à destination des élus, des agents, des collégiens, du grand public, selon des modalités à convenir.

Dans le cadre de ce partenariat, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 493 € à l'association « Atmo Grand Est » pour l'année 2022 au titre de son programme régional de surveillance et de qualité de l'air.
- d'approuver les termes de la convention financière afférente à cette subvention, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et « Atmo Grand Est », jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P229	O004	P229E01	T01	(842) 65-65748-54	51 493 €
TOTAL					51 493 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY